

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 03 Décembre 2014 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard (**arrivé à 20h35**), LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, ROIRAND Nathalie, FILLÂTRE Rachael, CAPERAN Paul.

Absent ayant donné procuration à : Monsieur SANGAY André (Procuration à Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD), Monsieur LAPEYRE Bernard (Procuration à Monsieur Henri LASSIS), Monsieur BOUCON Patrick (Procuration à Monsieur BEZOLLES Christophe), Madame VERZENI Chantal (Procuration à Monsieur CAPERAN Paul)

Absent excusé :

Absent :

Madame **Rachael FILLATRE** a été nommée secrétaire de séance

Choix de la Compagnie d'assurance pour les bâtiments et la flotte automobile

Madame le Maire rappelle que la Commune a décidé de négocier les prix concernant les assurances de nos bâtiments et de la flotte automobile.

Cinq compagnies d'assurance ont répondu, AXA, MAIF, GROUPAMA, MMA, SMACL.

Après réflexion et débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Augmentation du temps de travail pour un adjoint administratif en vue de l'ouverture de l'Agence Postale Communale

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il a été voté la mise en place de l'Agence Postale Communale.

Elle précise que nous avons en contrat de 8 heures, Madame Carine SAMPIETRO qui est d'accord pour prendre en charge ce service.

Madame le Maire propose d'augmenter le nombre des heures en passant son contrat de 8 à 35 heures à partir du 01 mars 2015.

Voté à la majorité (14 voix pour, 1 voix abstention, Monsieur Paul CAPERAN)

Attribution du marché de démolition et désamiantage de l'ancienne caserne des pompiers

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a procédé à l'ouverture des plis. L'agence DELMAS, architecte, maître d'ouvrage de la nouvelle caserne des pompiers a fait une étude approfondie des propositions.

Madame le Maire rappelle le nom des entreprises qui ont répondu avec le montant proposé.

Lot n° 1 : Démolition

TP de Gascogne	19 762.35 € HT
EUROVIA STPAG	29 837.35 € HT
VLMTM	41 470.00 € HT
SAS GRACIA	46 630.53 € HT
SGP LACAZE	54 190.00 € HT
XUERI	70 156.80 € HT
DTP DESCLAUX	83 204.00 € HT

Lot n° 2 : Désamiantage

SEMPERE et FILS	11 785.00 € HT
TROISEL	16 472.00 € HT
DECUTIS	19 077.00 € HT
BOURDARIOS	24 086.40 € HT
SGP LACAZE	24 100.00 € HT
EAS	24 310.00 € HT
VALGO	24 970.00 € HT
SUD OUEST MONTAGE	27 789.00 € HT
SOCOTRAP	27 976.00 € HT
BERNADET	37 221.90 € HT
XUERI	39 822.50 € HT

Après études, et informations complémentaires demandées aux entreprises, l'agence DELMAS propose de retenir les entreprises suivantes :

- ✚ TRAVAUX PUBLICS DE GASCOGNE pour le lot démolition pour un montant de 19 762.35 € HT
- ✚ SEMPERE et FILS pour le lot désamiantage pour un montant de 11 785.00 € HT

Madame le Maire propose de retenir ces deux entreprises.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention exceptionnelle du VCGB et demande de subvention 2015 des « Chemins d'Art en Armagnac »

Madame le Maire informe le conseil que le VCGB a fait parvenir un courrier mentionnant les difficultés pour terminer la saison 2014-2015.

Après discussion, Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € avant la fin d'année 2014.

Voté à l'unanimité

Bernard LAPEYRE arrive à 20h35

« Les Chemins d'Art en Armagnac » ont fait une demande de subvention au titre de l'année 2015.

Cette association organise courant mai-juin un parcours permettant des rencontres exceptionnelles entre des artistes contemporains et des sites témoins de la richesse du patrimoine du Pays d'Armagnac.

Madame le Maire propose 350 € que nous mettrions sur le budget 2015 en partenariat avec l'association culturelle « La Cavéa » qui donnera également 350 €

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives

Budget Communal

Nous devons réaliser une réduction de titre pour une recette qui n'a pas été approvisionné.

De plus, un titre a été émis deux fois, en fin d'année 2013 et début d'année 2014 pour un montant de **996.50 €**.

- Augmentation des crédits au 673 (Titres annulés) de 29 900 €.
- Augmentation des crédits au 6419 (Remboursements sur rémunérations du personnel) de 15 000 €
- Augmentation des crédits au 7478 (Autres organismes) de 14 900 €

Voté à l'unanimité

Budget Assainissement

Nous avons reçu une facture pour l'assistance technique du Conseil Général, SATESE, CATER, SATEP d'un montant de 650 €. Il manquerait, **605 €**

- Augmentation des crédits au 622 (Rémunérations intermédiaires et honoraires) de 605 €.
- Augmentation des crédits au 70611 (Redevance d'Assainissement Collectif) de 605 €

Voté à l'unanimité

Mise en location des terres formant l'emprise du lotissement des Vallées

Madame le Maire rappelle que le projet du Lotissement des Vallées a été mis en sommeil.

Les terrains appartenant à la Commune qui constitue l'emprise de ce lotissement est d'environ 3 000 m². Ils sont divisés en deux parties.

Nous avons reçu deux demandes pour la location de ces terrains, l'EARL de Rouquette et Monsieur MORA Michel. L'EARL de Rouquette cultivait l'ensemble et souhaiterait re-cultiver à nouveau la totalité. Monsieur MORA Michel souhaiterait une partie pour agrandir la partie qu'il exploite déjà, appartenant à un particulier.

Un tiers des membres présents demandent un vote à bulletin secret. **Vote accepté à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal prend part au vote à bulletin secret avec les possibilités suivantes :

1. Chacun une partie du terrain.
2. La totalité à l'E.A.R.L. de Rouquette
3. Garder le terrain

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1. Chacun une partie du terrain : 11 voix
2. La totalité à l'E.A.R.L. de Rouquette : 1 voix
3. Garder le terrain : 2 voix
4. Nul : 1 Voix

Après le vote, le conseil décide de louer la partie basse (12 061 m²) à Monsieur MORA Michel et la partie haute (22 400 m²) à l'E.A.R.L. de Rouquette avec une valeur de fermage à hauteur de 150 € l'hectare et la mise en place d'un bail précaire et révocable avec préavis de six mois, et sans indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de reprise de la Commune des terres.

Bail de La Poste

Madame le Maire rappelle que le bail de La Poste, actuel n'est pas signé. Même si ce n'est que pour quelques mois, nous devons le régulariser.

Il avait été enlevé sur le bail tous les travaux qui avaient été prévu.

Madame le Maire demande tous pouvoirs pour signer le bail.

Voté à l'unanimité

Convention avec Transgourmet pour les denrées alimentaires

Madame le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été effectué et cette société a été retenue. Dès lors, une mise à l'essai a été réalisée et concluante lors de ces deux derniers mois où les enfants ont pu bénéficier de repas confectionné par une diététicienne

Madame le Maire précise qu'il a été rajouté une close pour avoir la possibilité de se servir chez les producteurs locaux, Maison Tête et Madame CAPERAN.

Elle propose au conseil de signer la convention pour une durée d'un an tacitement reconductible.

Elle précise qu'en cas de transfert, cela serait transféré à la communauté des communes.

Voté à la majorité (13 voix pour, 2 voix contre, Madame VERZENI Chantal, Monsieur CAPERAN Paul)

Convention avec la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la mise en place d'une table d'orientation sur le belvédère

Dans la cadre des évolutions et découverte des paysage il est proposé de mettre en place une table d'orientation au niveau du belvédère de l'église.

Pour cela une convention doit être signée entre la Commune et la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la mise à disposition d'une partie (1.50 m) du belvédère pour la mise en place de cette table d'orientation.

Voté à l'unanimité

Transfert des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires et des actes d'instruction d'autorisation d'utilisation du sol

Transfert des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Communauté de Communes de la Ténarèze qui demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le transfert des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Madame le Maire rappelle que le transfert de ces compétences ne modifiera en aucun cas les services pour l'enfant sur la Commune. Par contre, la Commune aura moins de charges, certes au détriment des petites communes, mais qui auront le même service.

Pour mettre en place ces services, l'impôt communautaire va augmenter. Aux Communes, le désirant, de baisser leur impôt communal de façon à ce que le contribuable ne soit pas trop lésé.

A l'issue du débat, Madame le Maire propose de transférer à la Communauté des Communes de la Ténarèze les compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires et approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Voté à la majorité (13 voix pour, deux voix contre, Madame VERZENI Chantal, Monsieur CAPERAN Paul).

Transfert des actes d'instruction d'autorisation d'utilisation des sols

A compter du 01 juin 2015, les services de l'Etat n'instruiront plus les dossiers liés à l'urbanisme. Les services de la Communauté de Communes de la Ténarèze peuvent être chargés pour le compte des communes compétentes intéressées des actes d'instruction d'autorisation d'utilisation du sol.

Madame le Maire propose que d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze approuvant la mise en place d'un service à la Communauté de Communes de la Ténarèze prenant en charge pour le compte des communes compétentes intéressées des actes d'instruction d'autorisation d'utilisation du sol

Voté à l'unanimité

Convention avec la Communauté de Communes de la Ténarèze pour la mise à disposition de services entre la Commune de Valence sur Baïse et la Communauté des Communes

Dans le cadre des transferts des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire de mettre en place une convention pour la mise à disposition des agents de services.

Madame le Maire propose de mettre en place la convention de mise à disposition des agents de services concernant les compétences transférées.

Voté à la majorité (13 voix pour, deux voix contre, Madame VERZENI Chantal, Monsieur CAPERAN Paul).

Rétrocession dans le domaine privé de la Commune de la bande de terre située entre l'entreprise « Maison Tête » et l'ancienne gendarmerie

Madame le Maire rappelle que l'ancienne gendarmerie est sur le point d'être vendue. Dans la proposition d'achat, les jardins font partie de la vente. Néanmoins la partie qui correspond au jardin est du domaine public, c'est une voie. Cette voie n'a aucune emprise sur la voirie communale, par conséquent il faut que la Commune prenne une délibération pour que cette partie du domaine public soit intégrée dans le domaine privé de la Commune et puisse être bornée pour la mise en vente. Monsieur CASSOU, Géomètre est chargé du dossier.

Voté à l'unanimité

Mode de gestion de l'Oustal

Madame le Maire reprend les différents tarifs du centre d'hébergement, l'Oustal.

Le passage à la Communauté des Communes, pose le problème des heures des cantinières par rapport aux heures effectuées pour la confection des repas en dehors de leur temps de travail. Les quatre restaurateurs ont été sollicités et sont prêts à faire des repas aux alentours de 10 €, pourraient les livrer au centre d'hébergement si nécessaire.

De plus, Monsieur Henri LASSIS et Monsieur Claude LAFFARGUE ont reçu des représentants du CAUE afin d'aménager la salle de repos avec une cuisine adaptée et un coin salon. Par conséquent Madame le Maire propose l'abandon de la demi-pension et de la pension complète.

Voté à la majorité (deux abstentions, Madame VERZENI Chantal, Monsieur CAPERAN Paul)

De plus, le prix de réservation est identique hiver comme été, alors que le chauffage devrait être une charge supplémentaire. Elle propose de différencier le prix de réservation hiver et été.

Monsieur PUYAL Jean-Pierre demande si la consommation a été quantifiée et s'il ne serait pas plus opportun d'augmenter la réservation d'un euro pour toute l'année pour uniformiser.

Après débat, Madame le Maire propose de sursoir à ce point du jour qui sera repris dans un prochain conseil.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Isabelle SAPIN

Fêtes de fin d'année

Dimanche 21 Décembre 16h30, un spectacle présenté par une troupe de théâtre amateur sera offert à la salle des fêtes suivi d'un vin chaud et chocolat chaud.

Nathalie ROIRAND

Décorations Coupéou

Une administrée résidant à la cité Coupéou a demandé si des décorations de Noël seraient installées dans la cité. Madame Isabelle SAPIN lui répond qu'un sapin sera mis en place.

Henri LASSIS

Associations

Un mail a été envoyé à toutes les associations pour informer, à nouveau, que le secrétariat de mairie ne fera plus les réservations, ni les créations d'affiches ou autres documents, mais uniquement les photocopies et envoi postal.

Bulletin Municipal

Il sera distribué dès jeudi 04 décembre. 620 exemplaires ont été confectionnés par ARTIP. Pour un montant de 1 122.52 €. Il comporte 32 pages

La séance est levée à 22h25